VILLE DE PESSAC

Besoin d'un mode de garde

Connaître les modalités d'accueillir pour faire le bon choix de mode de garde.



L'accueil individuel et familial des assistantes maternelles

SAF, RPE, assistantes maternelles indépendantes, MAM



L’accueil collectif : les crèches et micro crèches

Les crèches, municipales, associatives d'entreprises , hospitalières... peuvent accueillir vos enfants

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d’identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d’identité)

SUIVEZ-NOUS